

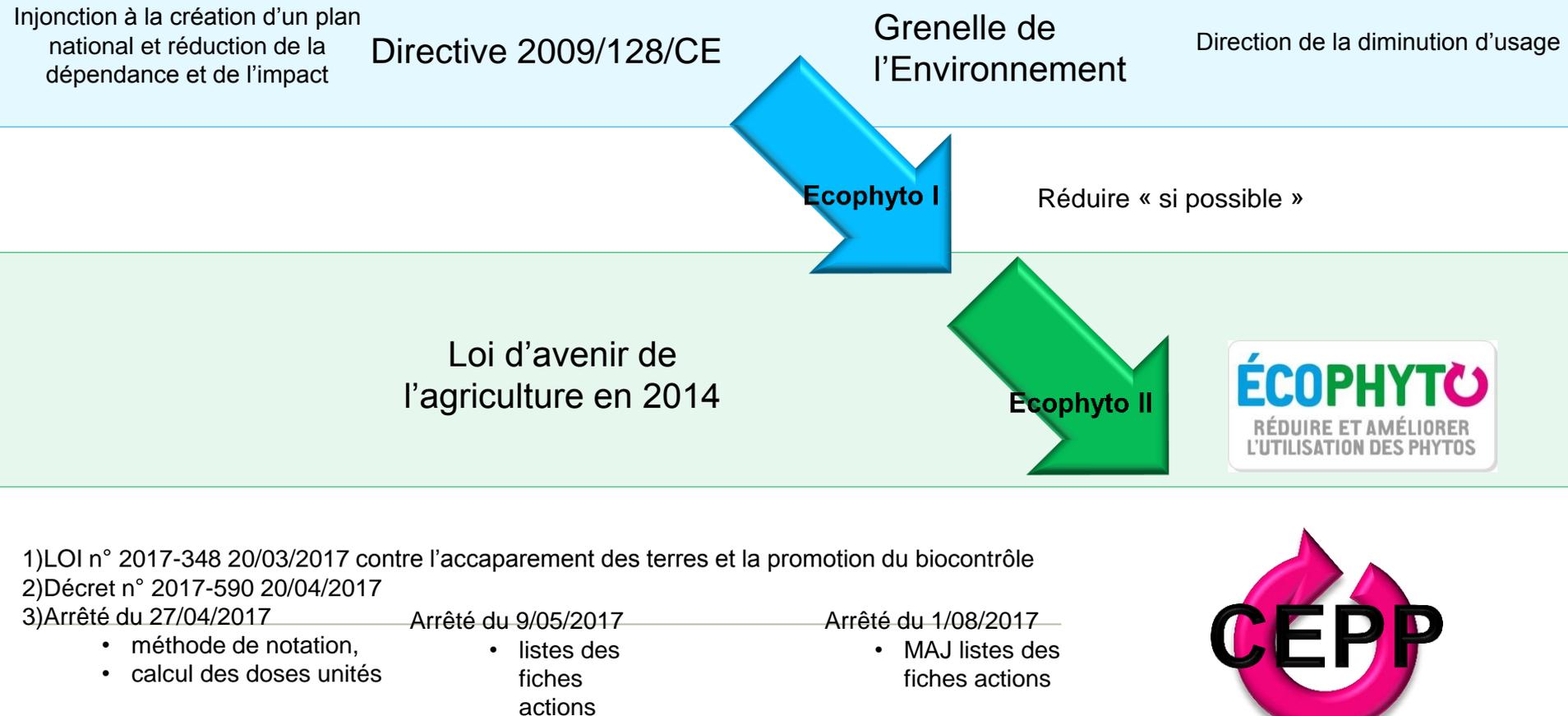
# Dispositif des CEPP



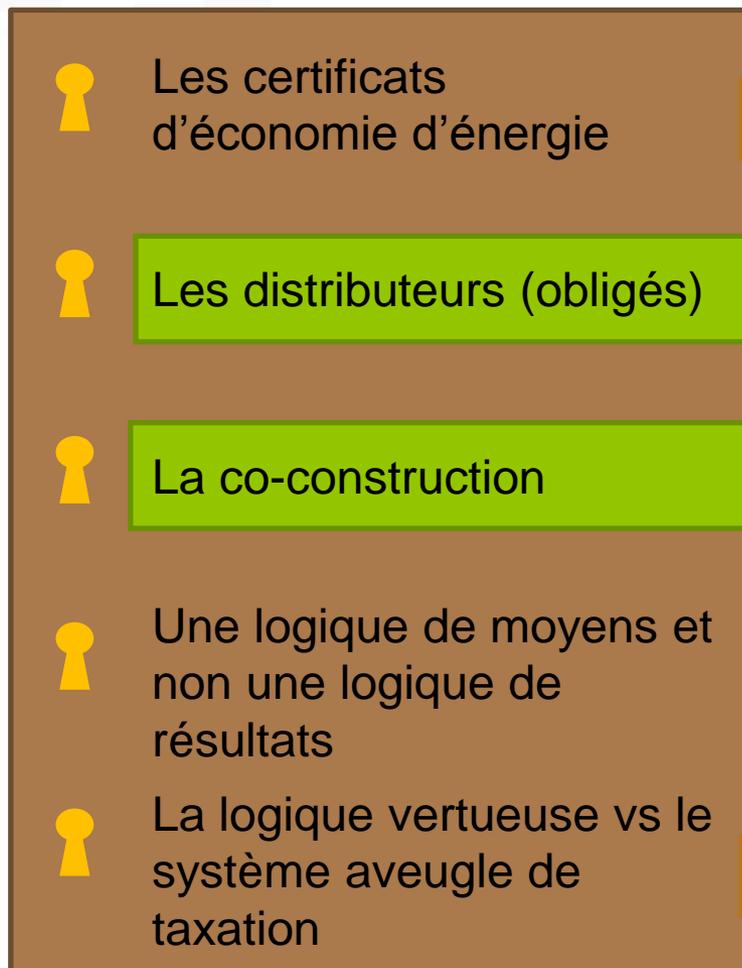
– la construction de fiches action –  
Opportunités



# Un cadre réglementaire et législatif



# Les principes clés des CEPP



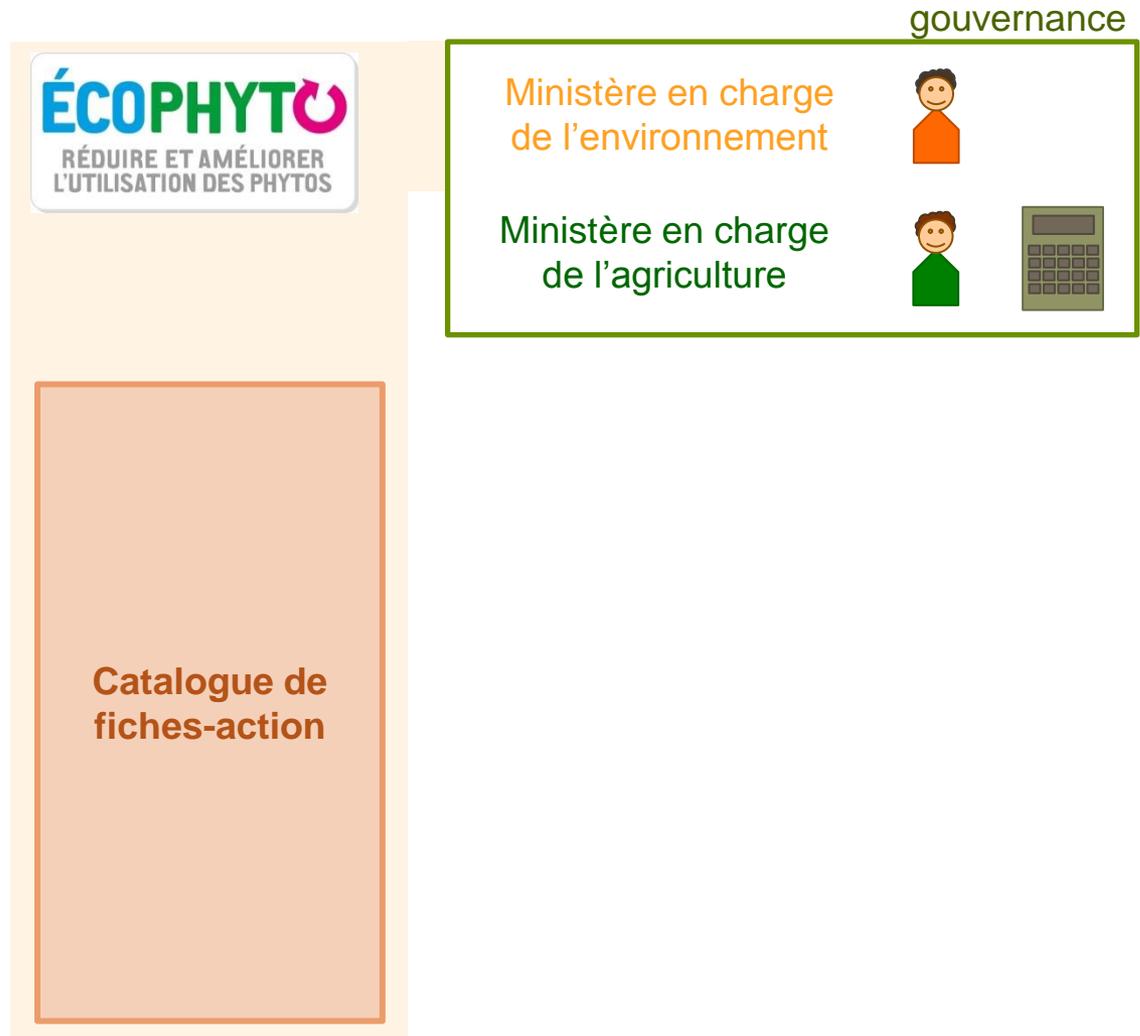
sources de conseil

=

acteurs possibles du changement

Mobiliser (et qualifier) les savoirs et les pratiques de tous les acteurs.

# Vue d'ensemble du dispositif



gouvernance



Catalogue de  
fiches-action

Ministère en charge  
de l'environnement



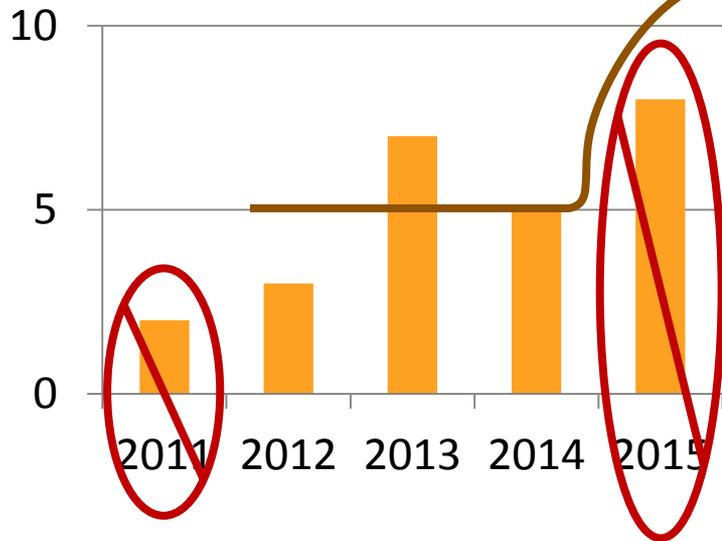
Ministère en charge  
de l'agriculture



# Calcul de l'obligation

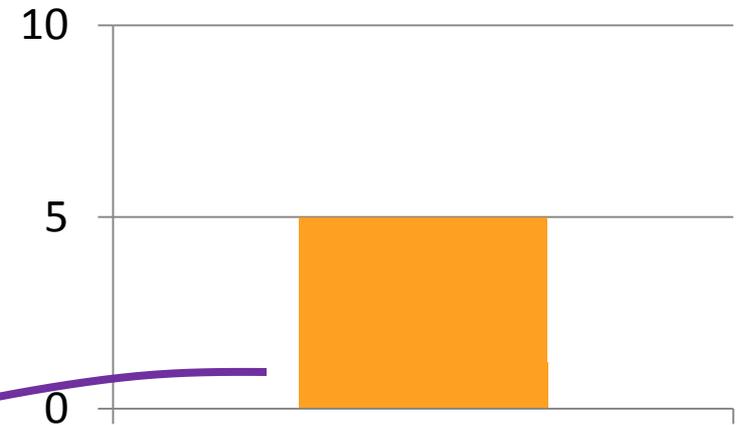
L'obligation est égale à 20% de la moyenne olympique de la référence des ventes déclarées dans le cadre de la redevance pollution diffuse exprimée en NODU

1) Données de vente déclarées à la BNV-d exprimées en nombre de doses unités



2) Retrait de l'année la plus élevée et la plus basse

3) Moyenne des 3 années restantes



4) Le nombre de NODU de l'obligation est égale à 20% de cette valeur = nombre de certificats à obtenir

(voir décret pour les modalités spécifiques)

# Vue d'ensemble du dispositif

Commission indépendante  
d'évaluation scientifique

Christian  
Huyghe



Maud  
Blanc

K



Porteurs  
de fiches

Registre national  
des CEPP

Catalogue de  
fiches-action

Ministère en charge  
de l'environnement



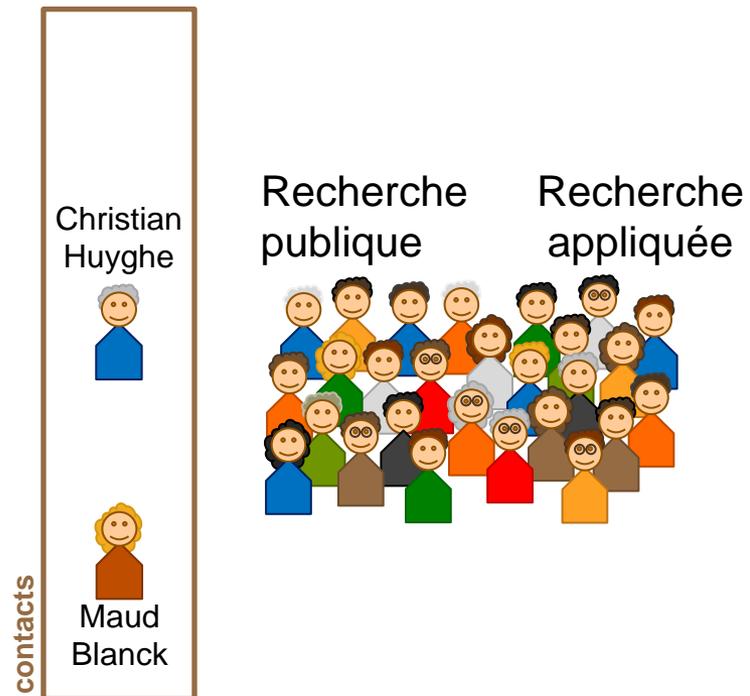
Ministère en charge  
de l'agriculture



gouvernance

# Qui sont les membres de la commission ?

La commission indépendante  
d'évaluation des fiches action



# Comment une fiche est-elle acceptée ?

La commission indépendante d'évaluation des fiches action

Reçoit et attribue les fiches

Christian Huyghe



Maud Blanck



Évalue les fiches



Fiches acceptées

Accepte et publie les fiches

Ministère en charge de l'agriculture

En ligne sur la plateforme CEPP

Constitution du catalogue de fiches-action

ITA

Groupements d'agriculteurs

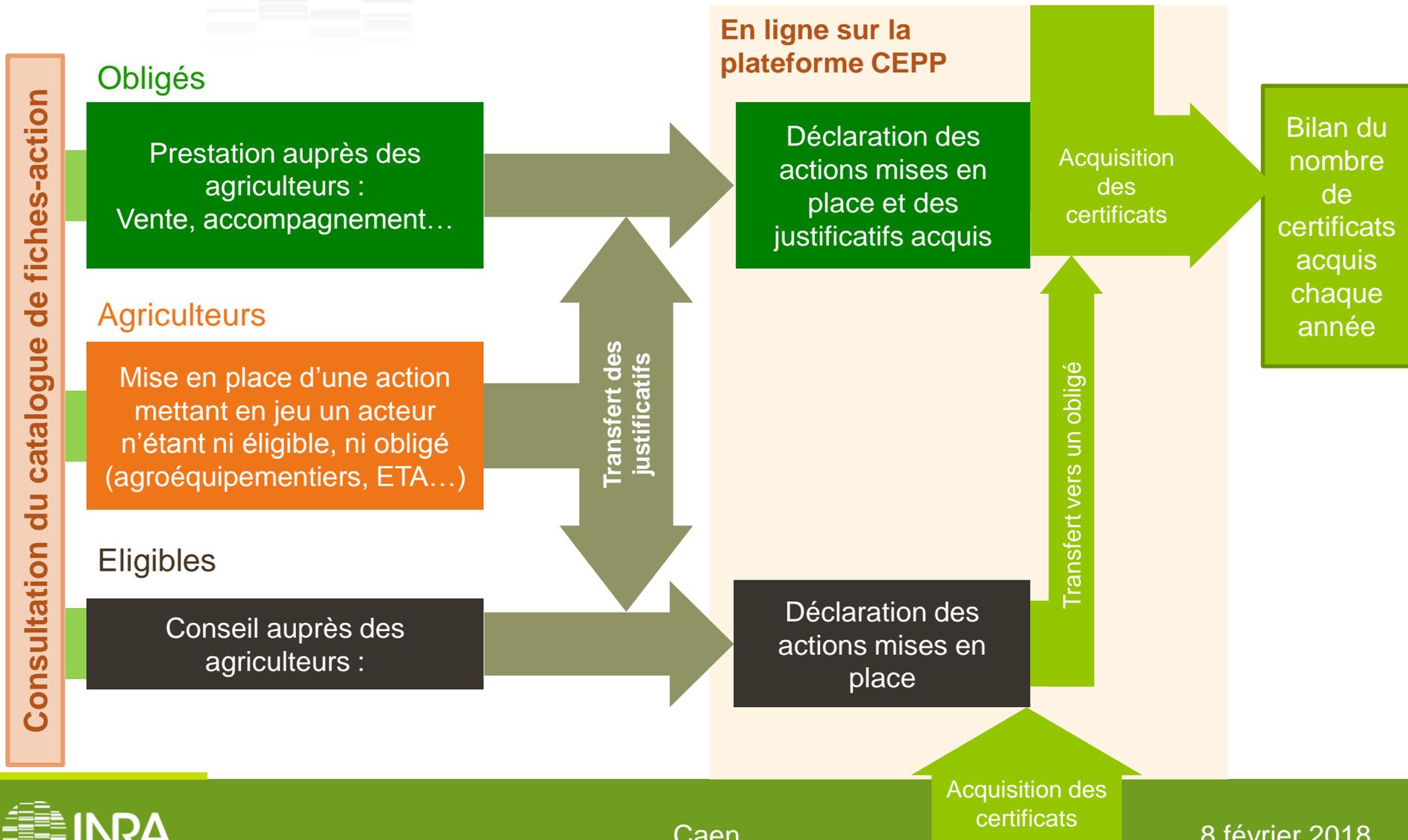
Firmes

Distributeurs et organismes de conseil

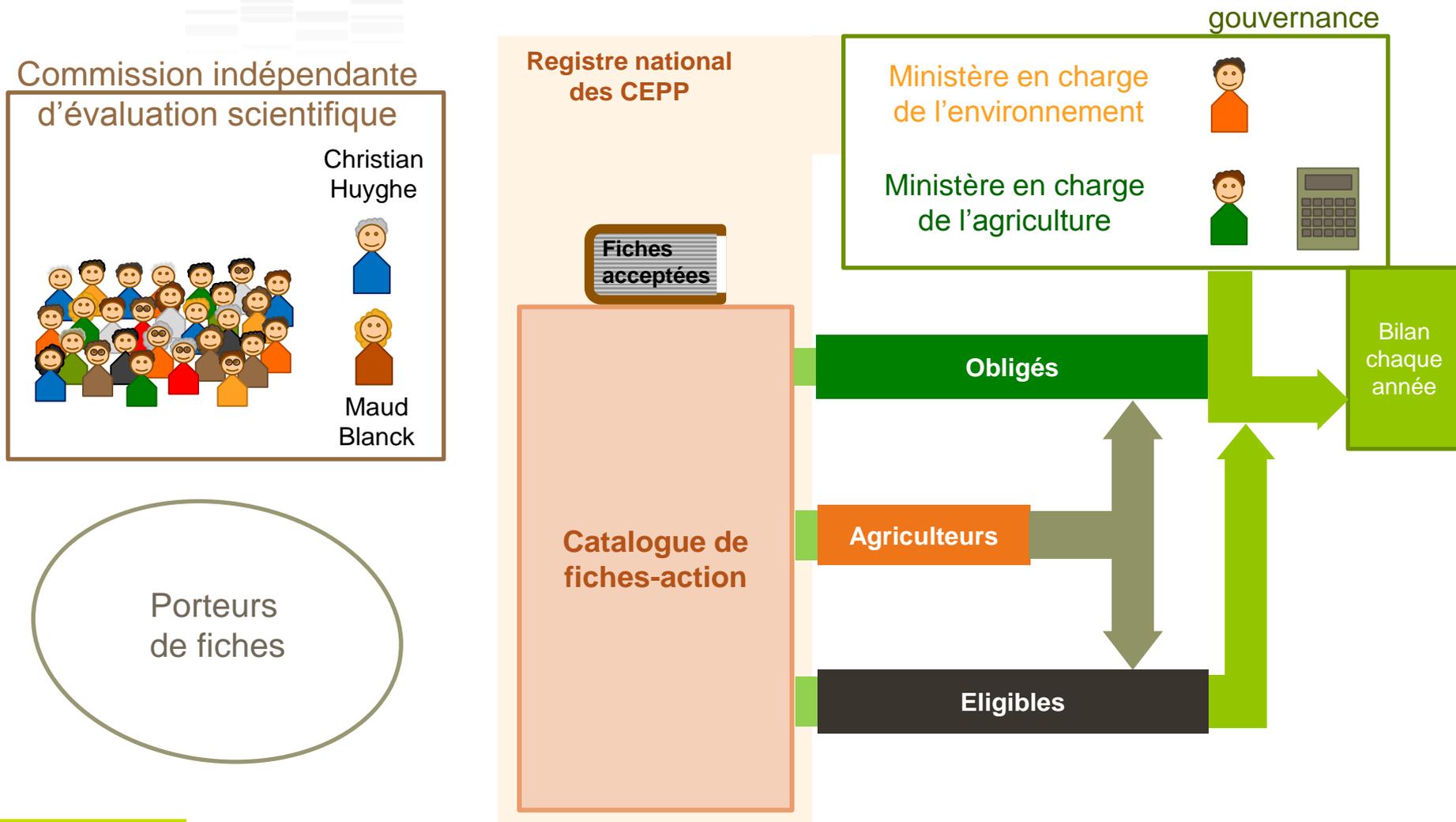
Porteurs de fiches

Echanges avec le porteur pour affiner la fiche

# Rappel des flux du dispositif



# Vue d'ensemble du dispositif



# Contenu d'une fiche action

Toutes les pratiques permettant une réduction d'IFT ou d'impact

Définir la référence utilisée selon les données disponibles

Indiquer une valeur chiffrée même si celle-ci est une moyenne n'ayant une réalité qu'à l'échelle nationale

Titre (contenant un verbe d'action du type "réduire" et de "l'impact" ou "l'IFT")	
Bloc 1 Définition de l'action	1.1 Résumé de l'action : définition de la pratique en quelques lignes (périmètre, cultures concernées...)
	1.2 Mots clefs : pour le classement de la fiche dans une base de données
	2.1 Décrire explicitement la modalité de travail

R

S<sub>pot</sub>

- Déterminer l'élément de preuve qui est :
- facile d'accès pour les distributeur,
  - proportionnel à l'étendue de la pratique et
  - directement lié à sa mise en œuvre de terrain
    - Spécifique à la pratique

Donner la surface potentielle où la pratique est pertinente

### Titre (contenant un verbe d'action du point de vue de l'agriculteur)

Bloc 1 Définition de l'action	1.1 <b>Résumé de l'action</b> : définition de la pratique en quelques lignes (périmètre, cultures concernées...)		
	1.2 <b>Mots clefs</b> : pour le classement de la fiche dans une base de données		
Bloc 2 Calcul de la réduction d'impact potentielle liée à l'action	Définition de la situation de référence	2.1 <b>Décrire explicitement la modalité de traitement prépondérante</b> au moment du dépôt de la fiche (pratique de référence). Cette pratique est utilisée comme référence dans le calcul de l'économie ci-dessous.	
		2.2 <b>Décrire explicitement la modalité de traitement modifiée</b> par l'introduction de l'action présentée (doses, nombre de passages, densité, date de semi...)	
	2.3 <b>Robustesse</b> de la pratique face à la <b>variabilité</b> géographique, et climatique modulant éventuellement l'économie envisagée		
	2.4 <b>Temporalité/durée de vie</b> de l'action		<input type="checkbox"/> Réduction d'impact l'année de mise en œuvre <input type="checkbox"/> Réduction possible l'année de mise en œuvre ainsi que ... années suivantes.
	2.5 <b>Gain d'IFT/ha (en moyenne au niveau national)</b>		= ..... IFT/ha
	2.6 <b>Réduction du risque sur l'environnement et la santé</b> autre que celui liée à la réduction de l'IFT		
Bloc 3 Éléments technico-économiques sur l'action	Définition du gisement	3.1 <b>Surface potentielle d'utilisation de la pratique</b>	
		3.2 Proportion de la surface de la culture sur laquelle est déjà mise <b>en œuvre la pratique</b>	
	3.3 <b>Synergie ou opposition</b> avec d'autres pratiques		
	3.4 Liste des <b>fiches actions liées</b> à celle-ci		
	3.5 <b>Bilan économique</b> : Coût de mise en œuvre par rapport à la situation de référence, conséquence sur le rendement et la qualité, conséquences sur d'autres intrants (amendement, fourrage...)		
	3.6 <b>Facilité de mise en œuvre</b> de la pratique (retour d'expériences, bibliographie...)		
Bloc 4 Éléments de preuve de la bonne réalisation de l'action	4.1 Liste des <b>éléments éligibles</b> dans le cadre de cette action ( <i>référence commerciales, type de matériel, références de produits, liste variétés, nom de l'outil ou de l'abonnement</i> )		
	4.2 <b>Pièces justificatives</b> que l'obligé devra joindre au moment de la déclaration		
	4.3 Indiquer le calcul reliant le gain (2.5 et 2.6) à l'élément de preuve (4.1) ( <i>dose/ha, densité de semis, abonnement à l'hectare</i> )		

2017-010

Colza, adventices,  
grosses altises,

**Semis d'une association de légumineuses  
gélives avec du colza d'hiver  
pour remplacer les traitements herbicide  
et insecticide d'automne**

Terrena – JD –  
Terres Inovia –  
RAGT plateau  
central – Caussade  
semences

*Semer des légumineuses gélives en inter-rangs dans du colza d'hiver pour contrôler les adventices et les altises et apporter de l'azote*

**Effet : -1,5 IFT/ha**

Gisement couvert  $\approx$  0%

**Coef d'abattement = 1**

Facilité : Implantation plus  
délicate

Bilan : Idem aux variétés  
classiques →

**Coef d'Ampli = 1**

**1,5 certificats /ha**

Semences =>

20kg/ha= 0,075cepp /kg

12,5kg/ha= 0,12cepp/kg

- JD Colza 1= 20 kg/ha
- JD Colza 2= 12,5 kg/ha
- Puzz ferti start = 20kg/ha
- Symbio LFA = 20kg/ha
- Symbio GLA = 20kg/ha
- Symbio VF = 20kg/ha



2017-010

Colza, méligèthes,  
variété

## Semer une variété précoce de colza en mélange pour éviter les dégâts de méligèthes

Terrena

*Le mélange d'une variété très précoce de colza, à hauteur de 5% permet d'éviter un traitement contre les méligèthes. Ces insectes n'ayant qu'un cycle annuel, cette technique préserve l'insecte et la culture de colza concernée.*

**-1 IFT/ha**

Facilité : économie un passage  
dans le champ

**1,1 certificats/ha**

- ES Alicia
- Troubadour

Gisement couvert  $\approx 0\%$

Bilan : Coût d'achat des  
semences mais économie de  
produits phytopharmaceutiques

Ventes de doses de semences  
précoces. 1 dose pour 2,5 ha

**Coef d'abattement = 1**

**Coef d'Ampli = 1,1**

2,75 certificats / dose vendue



2017-031

Blé tendre, verse,  
cécidomyie orange,

Arvalis, GEVES

## Réduire le nombre de traitements au moyen de variétés de blé tendre assez résistantes aux bioagresseurs et à la verse

*L'action vise à l'utilisation de variétés de blé tendre assez résistantes aux organismes nuisibles et à la verse afin de réduire le nombre de traitements phytopharmaceutiques*

**Am, -0,24 IFT/ha**  
**Av, -0,26 IFT/ha** cumulables  
**Ar, -0,04 IFT/ha**

Facilité : entraîne des modifications  
logistique pour différencier l'itinéraire  
à chaque variété

**0,04 à 0,54 CEPP/ha**

Gisement couvert  $\approx$  30% \*

Bilan : équivalent ou  
légèrement meilleur

Dose de 500 000 grains<sup>µ</sup>

**Coef d'abattement = 1**

→ **Coef d'Ampli = 1**

0,01 à 0,14 certificats par dose

7 combinaisons (existant pour certaine avec des semences hybrides)

- Am+Av
- Am+Ar
- Av+Ar
- Am+Av+Ar



© CC-BY Ralph

<sup>µ</sup> 5 doses de 500 000 grains par hectare, PMG 46,5g

\* des surfaces en multiplication pour chaque catégorie (résistance aux maladie, résistance à la verse, résistance à la cécidomyie orange

2017-029

Betteraves, désherbage  
mécanique

## Désherber les cultures en rang au moyen d'un outil de désherbage mécanique

ITB

*L'action vise à l'utilisation de divers agro-équipements permettant le désherbage sur le rang et entre les rangs pour les cultures en lignes (betteraves, maïs, tournesol, haricots...). Exemple du binage sur l'inter-rang en remplacement du dernier traitement herbicide sur betterave.*

**-0,45 IFT/ha**

Facilité : demande plus de  
temps

**0,45 certificats/ha**

Gisement couvert  $\approx$  0%

Bilan : investissement élevé

**Agroéquipement pour 50ha**

**Coef d'abattement = 1**

**Coef d'Ampli = 1**

22,5 certificats / équipement

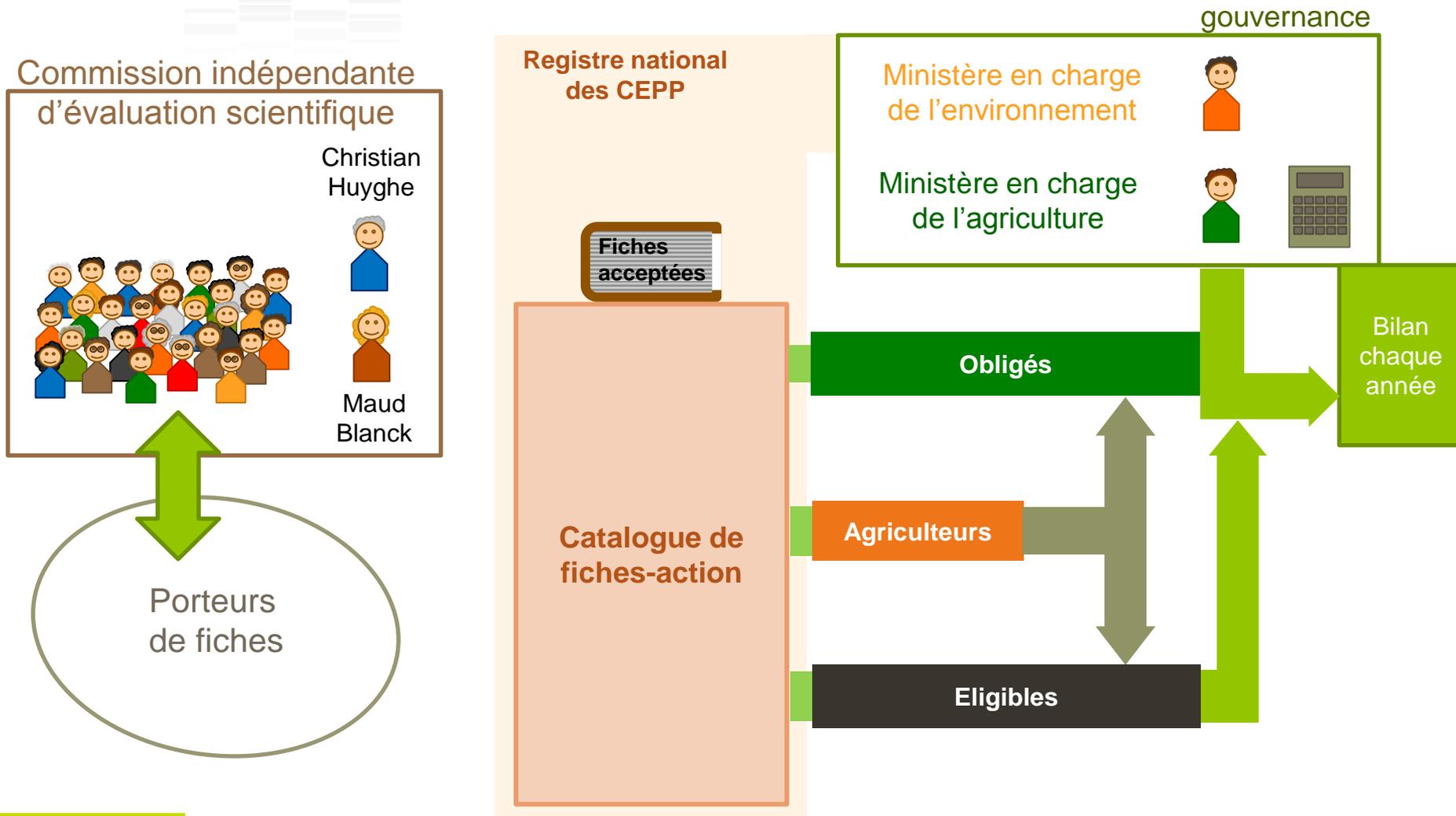
3 cas :

- binage classique (fin de saison)
- Désherbage mécanique sur le rang (début de saison)
- Désherbage localisé sur le rang (toute la saison)



	Agro-équipement	biocontrôle	Conseil, formation	Variétés tolérantes ou résistantes	Changement d'allocation des sols	OAD	divers
Grandes cultures	Équipement d'agriculture de précision Épandeur double disque proportionnel à l'avancement binage	Trichogrammes SDP Acide pélargonique Soufres Phosphate ferrique Anti-fongique de biocontrôle complétant ½ dose	Accompagnement placement fongicides	Variétés de pomme de terre peu sensibles au mildiou Variétés de blé peu sensibles (maladies, verse, cécidomies)	Légumineuses gélives Variétés précoces vs méligèthes	Maladies fongiques des céréales Mildiou sur pomme de terre	Adjuvants
Viticulture	Pulvérisation confinée Panneaux récupérateurs	Diffuseurs de phéromones Soufres Biocontrôle mildiou Trichogrammes vs mineuses Contre les champignons attaquant le feuillage	« champagne durable » Accompagnement placement anti-mildiou				
Arboriculture	Filets anti-insectes	Virus de la granulose Diffuseurs de phéromones					
Marai-chage	Binage (cultures industrielles)	contre les champignons telluriques Contre les nématodes					

# Vue d'ensemble du dispositif



# Conclusion: un instrument de politique publique vertueux

- L'état donne l'objectif à atteindre
  - (réduction des produits phytopharmaceutiques).
- Le secteur est libre de choisir et de construire les solutions pour atteindre cet objectif
  - (proposition et mobilisation des fiches les plus pertinentes pour chaque exploitant)
- Mise en avant des innovations disponibles

# Merci de votre attention

## Prochaines commissions

14 février 2018 (envoi clos le 12 janvier)

22 mai 2018 (envoi des fiches jusqu'au 13 avril)



Maud Blanck  
Chargée de projet CEPP  
[Maud.blanck@inra.fr](mailto:Maud.blanck@inra.fr)